

CAGP PLANNER ACPDP

Dans ce numéro :

- Message de la directrice générale
- Annonces
- Nouvelles de l'ARC
- Cours de formation
- UN HÉRITAGE À PARTAGER^{MD}
- Nouveaux membres
- Offres d'emploi
- Liens intéressants

DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Les opinions exprimées dans ce bulletin de liaison n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement, sauf indication contraire, les politiques ou les vues de la CAGP-ACPD^{MD}.

Le *Planner* est publié onze à douze fois l'an par l'Association canadienne des professionnels en dons planifiés. Aucun article de ce bulletin ne peut être reproduit sans une autorisation préalable écrite de l'association. Le *Planner* est aussi publié en anglais.

Pour toute information, veuillez vous adresser au :

Bureau national
CAGP-ACPD^{MD}
325, rue Dalhousie
Bureau 201, Ottawa
(Ontario) K1N 7G2
Tél. : 1-888-430-9494
Fax : 613-232-7286

Août 2011

MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE « Les médias sociaux, indispensables pour multiplier les contacts »

Certains d'entre vous se souviennent que la CAGP-ACPD^{MD} a commencé à utiliser les médias sociaux à l'occasion de notre dernier congrès national annuel à Toronto. Ils se sont avérés être un excellent moyen de promouvoir cet événement et ils nous ont permis de recevoir les réactions de nos membres en temps réel ! En fait, nous avons reçu une réponse si positive que nous avons décidé d'avoir davantage recours aux médias sociaux pour communiquer avec vous.

Les comptes de médias sociaux de la CAGP-ACPD^{MD} constituent un formidable outil de réseautage pour les membres de l'association, quelle que soit leur situation géographique, car ils leur permettent de participer à des discussions et de mettre en commun leurs connaissances et leurs idées. Nous envisageons avec intérêt de les utiliser pour positionner la CAGP-ACPD^{MD} comme un chef de file et une source d'information en ligne de premier plan sur les dons planifiés, ce que nous sommes déjà hors ligne. Nous y parviendrons en vous faisant parvenir de l'information sur une base plus régulière. Nos comptes de médias sociaux ne nous permettront pas seulement de renforcer les liens qui unissent nos membres, mais ils donneront aussi à l'association la possibilité de développer des liens avec des chefs politiques, des médias, des donateurs et divers autres organismes de bienfaisance.

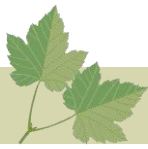
Nous sommes heureux d'annoncer que nos comptes Twitter prennent de l'essor et nous espérons que vous vous joindrez à nos conversations. Pour répondre aux divers besoins de nos membres, nous avons créé trois comptes différents.

Pour des informations générales sur tout ce qui a trait à la CAGP-ACPD^{MD}, suivez le compte [@CAGP_ACPDP](#). Vous y trouverez des mises à jour fréquentes concernant les adhésions, la formation, les couvertures médiatiques, les tables rondes locales et l'affichage d'emplois.

Pour des nouvelles au sujet du congrès de 2012, assurez-vous de suivre le compte [@CAGP2012](#). Vous y trouverez toutes les informations pertinentes au sujet du prochain congrès qui se tiendra à Victoria.

Enfin, vous aimerez jeter un coup d'œil sur le compte [@CAGP_ExecDir](#) pour voir les Tweets en lien avec les dons planifiés et la philanthropie que fournira Diane MacDonald.

Pour sa part, le groupe [Linkedin](#) de la CAGP-ACPD^{MD}, qui vous permet de demeurer en lien avec les autres membres de l'association, n'est accessible qu'à nos membres. Les quelque 300 membres qui font déjà partie de ce groupe y sont très actifs pour poser des questions, partager de l'information et démarrer des discussions sur les dons planifiés.



Facebook est une autre très bonne manière de rester en contact avec nos membres. En indiquant « j'aime » [la CAGP-ACDP sur Facebook](#) vous obtiendrez des mises à jour régulières sur le fil d'actualité de votre page Web.

Nous vous encourageons à participer à ces réseaux en ligne et nous attendons vos réactions avec intérêt. Pour toute question concernant l'un ou l'autre des outils dont il est question dans ce message ou les médias sociaux en général, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante : communications@cagp-acdp.org.

Diane MacDonald
Directrice générale de la CAGP-ACDP^{MD}

ANNONCES

Nouvelle table ronde au Québec

Il nous fait plaisir de vous annoncer et d'accueillir une nouvelle table ronde qui a été formée au Québec - la table ronde de la Mauricie. Cette nouvelle table ronde a été créée par : Suzanne Cusson (Présidente), Jean-Michel Dubord (Secrétaire), et Robert Ladouceur (Trésorier).

Félicitation à la nouvelle table ronde de la Mauricie!

Mise à jour au site Web du «A Charitable Guide to Planned Giving » ([Disponible](#) dans la section réservée aux membres sur le site de la CAGP-ACDP^{MD} - en anglais seulement)

Des modifications ont été publiées au Budget 2011, notamment:

- ✓ Mise en œuvre des dons d'actions accréditatives
- ✓ De nouvelles définitions
- ✓ Trois présentations aux tables rondes de la CAGP-ACDPTM (Section ressources).

CFRE a récemment mis à jour leur liste de lecture des ressources

Les livres répertoriés sont ceux qui ont été fréquemment utilisés par les auteurs et les réviseurs lors du développement des éléments de cet examen.

Veuillez [cliquez ici](#) pour voir une version PDF de la liste de lecture. (En anglais seulement)

NOUVELLES DE L'ARC

Voici les dernières nouvelles affichées sur les pages Web de l'ARC consacrées aux organismes de bienfaisance :

- [Fonds d'aide aux victimes de la sécheresse en Afrique de l'Est](#) : Renseignements pour les donateurs et les organismes de bienfaisance sur le programme concernant le versement par le gouvernement du Canada d'une contribution d'une somme égale aux dons effectués et d'autres façons de venir en aide aux victimes de la sécheresse en Afrique de l'Est.
- [Les œuvres de bienfaisance situées à l'étranger à laquelle Sa Majesté du chef du Canada a fait un don](#) bénéficient du même statut de « donataire reconnu » que les organismes de bienfaisance enregistrés, c'est-à-dire qu'elles peuvent émettre des reçus de dons qui permettent ensuite aux donateurs de demander des allègements fiscaux et, en tant que donataires reconnus, elles peuvent recevoir des fonds de la part des organismes de bienfaisance enregistrés.



ACTIVITÉS NATIONALES DE FORMATION - Les cours se remplissent vite !

MONT-TREMBLANT
Sunday Sept. 11 – Friday Sept. 16

BANFF
Sunday Oct. 16 – Friday Oct. 21

BANFF
Tuesday Sept. 20 – Sunday Sept. 25

ORIGINAL GIFT PLANNING COURSES
REGISTRATION NOW OPEN!

ADVANCED GIFT PLANNING COURSE

CAGP-ACPDTM
CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS
ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN DONNS PLANIFIES

[Présentez une demande de bourse](#) pour assister au prochain *Cours sur les dons planifiés, version d'origine*, donné cet automne ! [Présentez votre demande dès maintenant !](#)

[Visitez notre site Web pour plus d'information.](#)

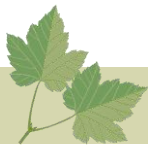
****Nouveau** Les membres de l'AFP peuvent désormais s'inscrire aux Cours sur les dons planifiés donnés par la CAGP-ACPDMD en 2011 au tarif offert aux membres !!!**

Les inscriptions pour ces activités sont maintenant ouvertes – Ne tardez pas à vous inscrire pour éviter les déceptions !! Veuillez écrire à l'adresse suivante pour toute question : education@cagp-acpdp.org.

SET YOUR SAILS
Explore. Dream. Discover.

CAGP-ACPDTM Conference
April 18-20, 2012 | Victoria, BC

INSCRIVEZ CETTE DATE DANS VOTRE AGENDA !
[Congrès national annuel de la CAGP-ACPD du 18 au 20 avril 2012](#)
Hôtel Fairmont Empress, Victoria, C.-B.



Sections locales du programme UN HÉRITAGE À PARTAGER^{MD}

Êtes-vous intéressé à mettre sur pied une section locale du programme UN HÉRITAGE À PARTAGER^{MD} dans votre région ou à faire du bénévolat au sein de votre section locale ?

Si vous envisagez de créer une section locale, vous devez tout d'abord commencer par comprendre la structure de nos 23 sections locales existantes.

Les sections locales du programme UN HÉRITAGE À PARTAGER^{MD} sont des unités créées par les tables rondes locales CAGP-ACPD^{MD}, dont elles relèvent. Le président ou la présidente de la section locale doit être membre de la CAGP-ACPD^{MD} et posséder une permission écrite de sa table ronde locale avant de mettre sur pied une section locale du programme UN HÉRITAGE À PARTAGER^{MD}. Les tables rondes et les sections locales du programme UN HÉRITAGE À PARTAGER^{MD} sont toutes dirigées par des bénévoles.

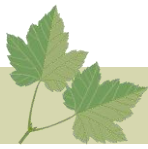
La table ronde concernée incorporera la nouvelle section locale du programme UN HÉRITAGE À PARTAGER^{MD} dans sa structure existante. Les sections canadiennes du programme UN HÉRITAGE À PARTAGER^{MD} sont la propriété de la CAGP-ACPD^{MD}, qui détient les droits relatifs à son logo et à son nom.

S'il n'y a pas de table ronde locale dans votre région ou si vous êtes intéressé à mettre sur pied une section locale, veuillez communiquer avec la coordonnatrice nationale du programme UN HÉRITAGE À PARTAGER^{MD} pour vous informer de la procédure à suivre afin de mettre en place un programme de sensibilisation sous la bannière UN HÉRITAGE À PARTAGER^{MD} dans votre collectivité :
www.unheritageapartager.ca

Pour plus d'information au sujet du programme UN HÉRITAGE À PARTAGER^{MD}, veuillez communiquer avec la coordonnatrice nationale du programme UN HÉRITAGE À PARTAGER^{MD} : leavealegacy@cagp-acpdp.org.

ACCUEILLONS CHALEUREUSEMENT CES NOUVEAUX MEMBRES AU SEIN DE LA CAGP-ACPD^{MD} !

Prénom	Nom de famille	Employeur	Table ronde
Ron	Burke	Bow Valley College	Alberta Sud
Janet	Cranston	Reh-Fit Centre	Manitoba
Steve	Edmison	Edmison Financial Inc.	Île de Vancouver
Robert	Gagliano	Canadian Cancer Society BC & Yukon Division	Vancouver métropolitain
Lynda	LeRoux	Chaleur Regional Hospital Foundation	St-Jean
Mark	Loria	Victoria Conservatory of Music	Île de Vancouver
Heather	McLean	Havergal College	Toronto métropolitain
Claudia	Metelsky	The Royal Conservatory of Music	Toronto métropolitain
Shannon	Moon	The Royal Conservatory of Music	Toronto métropolitain
Krista	O'Donnell	The Royal Conservatory of Music	Toronto métropolitain
Jocelyn	Thémens	Fondation de la Maison Michel-Sarrazin	L'est du Québec



OFFRES D'EMPLOI

Saviez-vous que la CAGP-ACPD^{MD} met à votre disposition un service d'affichage d'offres d'emploi sur son site Web ? Non seulement vous pouvez afficher une offre d'emploi, mais vous pouvez consulter toutes les offres d'emploi en cours. Tous les affichages doivent être en lien avec les dons planifiés.

Offres d'emploi de ce mois-ci :

[Agent\(e\) principal\(e\) de développement – Dons personnels et dons planifiés](#), Université Carleton, Ottawa

[Directeur\(trice\) adjoint\(e\) – Relations avec les anciens élèves](#), Sauder School of Business, Vancouver

[Coordonnateur\(trice\) des dons planifiés](#), Conservation de la Nature Canada, Ouest du Canada

Pour toute information concernant les services d'affichage et les tarifs, veuillez cliquer [ici](#). Pour consulter les offres d'emploi, cliquez [ici](#).

QUESTIONS ET RÉPONSES SUR LES DONNS PLANIFIÉS

Les questions et réponses de ce mois nous ont été fournies par un membre de l'association.

Q : *Est-ce qu'un donateur désireux de faire un don successoral paierait moins d'impôt à l'ARC si le liquidateur vendait ses titres cotés en bourse plutôt que de désigner un bénéficiaire pour ces titres.*

R : La succession de ce donateur réduirait son fardeau fiscal en donnant les titres cotés en bourse ayant pris de la valeur à un organisme de bienfaisance plutôt que de les vendre et de donner le produit de la vente de ces titres. Les économies d'impôt additionnelles réalisées par la succession proviennent de l'élimination des gains en capital quand un don testamentaire de titres cotés en bourse ayant pris de la valeur est fait en nature. Un testament bien rédigé donnera au liquidateur le pouvoir de faire une distribution en nature à partir de la succession.

En général, il n'est pas recommandé de désigner un organisme de bienfaisance comme bénéficiaire de titres cotés en bourse, car la valeur des avoirs détenus par le donateur peut varier entre le moment où le testament est fait et le moment du décès. Si cela se produit, le don à l'organisme de bienfaisance peut ne pas se concrétiser comme prévu.

Il est préférable de préciser le montant d'argent que l'on désire donner à un organisme de bienfaisance et d'accorder les pouvoirs appropriés au liquidateur. Il importe aussi d'engager un liquidateur qualifié pour accomplir ces tâches.

Q : *Est-il préférable de laisser un montant d'argent ou un pourcentage de la succession ?*

R : Cela dépend du donateur. Certains préfèrent donner un pourcentage ou une part du résidu, d'autres indiquent un montant précis. Les organismes de bienfaisance ont souvent de bonnes surprises quand ils reçoivent un don en pourcentage ou en part de succession, c'est pourquoi ils font la promotion de cette forme de don. Qu'il soit fait sur une forme ou l'autre, le don peut être fait en nature à l'aide de titres cotés en bourse si le liquidateur a reçu le pouvoir de faire ce genre de don.

Note : La CAGP-ACPD^{MD} tient à préciser qu'il incombe au membre ou à l'organisme ayant posé la question de vérifier l'exactitude de l'avis donné auprès d'un conseiller fiscal, légal ou autre qui est indépendant.

Les conseillers de la CAGP-ACPD^{MD} donnent des avis, partagent leur expérience et interprètent les lois au meilleur de leurs connaissances. La CAGP-ACPD^{MD} ne se tient toutefois pas responsable des répercussions ou des actions entreprises sur la base de ces avis.



Si vous désirez amorcer une discussion ou vous joindre à une discussion en cours sur les questions et réponses de ce mois-ci, n'oubliez pas de vous mettre en lien avec le [Groupe LinkedIn de la CAGP](#). Inscrivez-vous et joignez-vous à vos collègues !

LIENS INTÉRESSANTS

Imagine Canada - [Avis sur le système de classement des organismes de bienfaisance](#)

L'accent mis ces derniers temps sur la reddition de compte et le désir d'une plus grande transparence dans le secteur de la bienfaisance a motivé une tierce partie à mettre sur pied une opération de classement des organismes. Imagine Canada estime qu'il n'est pas vraiment pertinent de classer ainsi les organismes de bienfaisance, surtout si ce classement n'est pas accompagné par une évaluation des retombées du travail que les organismes concernés accomplissent. Imagine Canada estime cependant important que le secteur fasse preuve de plus de transparence et qu'il soit tenu de rendre des comptes.

Charity Village – [Salaires dans les organismes sans but lucratif](#)

Un article cynique diffusé par la **Presse Canadienne (PC)** et intitulé « [Goodwill means good wages for Canadian charity employees](#), » qui montre du doigt les salaires supérieurs à 100 000 \$ de cadres supérieurs et d'employés de soutien de plusieurs grands organismes sans but lucratif canadiens a largement circulé dernièrement. L'étude sur les salaires et avantages sociaux offerts par le secteur de la bienfaisance et sans but lucratif que **CharityVillage s'apprête à publier permettra de mieux comprendre la manière dont sont distribués ces salaires.**

Charity Village – [Q & R sur les collectes de fonds](#)

Question : Je connais bien une personne qui fait fréquemment des dons importants pour des causes qui lui sont chères. Je siège au conseil d'administration d'un organisme de bienfaisance : comment puis-je l'amener à accorder son appui à cet organisme ?

Réponse : Demandez et vous recevrez ! Toutefois, ne vous attendez pas à obtenir un don de façon instantanée : les gens font des dons à des personnes qu'ils connaissent et en qui ils ont confiance : la confiance est un excellent point de départ.